

Fiche résumée : Archéologue

Métiers apparentés

Archéologue

Bibliothécaires, archivistes, conservateurs et autres cadres du patrimoine

Bibliothécaires, archivistes, conservateurs et autres cadres du patrimoine / Archéologue (Etat, coll. loc., sauf recherche publique)

Chargé d'étude et de recherche

Chercheur en archéologie

Directeur de recherche en archéologie

Directeurs et chargés de recherche de la recherche publique

Directeurs et chargés de recherche de la recherche publique / Directeur de recherche (recherche publique)

Directeurs et chargés de recherche de la recherche publique / Maître de recherche (recherche publique)

Ingénieur de recherche en archéologie

Ingénieur d'études en archéologie

Ingénieurs d'étude et de recherche de la recherche publique

Ingénieurs d'étude et de recherche de la recherche publique / Chercheur (s.a.i.) (Etat, coll. loc.)

Ingénieurs d'étude et de recherche de la recherche publique / Chercheur CNRS

Ingénieurs d'étude et de recherche de la recherche publique / Ingénieur de recherche (EPST, Education nationale)

Maître de recherche en archéologie

Codes

CITP88 : 2442 PCS-ESE 2003 : 342f PCS-ESE 2003 : 342g PCS-ESE 2003 : 351a ROME1999 : 32152 CITP2008 : 2632

Descriptif

Il existe deux types de fouilles archéologiques : l'archéologie programmée et l'archéologie préventive ("fouilles de sauvetage").

L'archéologue conduit des projets de recherches et réalise des études dans le domaine des sciences de l'homme (histoire, sociologie, psychologie, ethnologie, économie...).

Il rassemble la documentation existante et procède à des observations de terrain. Il dépouille, enregistre et analyse les informations disponibles autour d'une problématique et peut effectuer ou faire effectuer des analyses chimiques.

Il rend compte de ses travaux par divers moyens de diffusion et de communication (publication de rapports, d'articles spécialisés, rédaction d'ouvrages, participation à des débats scientifiques, interventions auprès de la communauté des chercheurs ou du grand public).

Il peut également animer ou gérer des équipes de recherche, participer à des activités de formation.

Caractéristiques Médico-professionnelles

Lieux de travail

- **Caractéristiques** (nuisances possibles)
 - **fonds d'archives** (lumière artificielle)
 - **bibliothèque**
 - **laboratoire**
 - **bureau collectif** (climatisation du local, éclairage localement insuffisant, bruit de fond)
 - **bureau individuel** (espace de travail sousdimensionné)
 - **chantier extérieur** (intempérie, exposition aux UV, lumière visible (400 à 780 nm))
 - **lieu de travail à l'étranger**
 - **chantier à l'étranger** (coactivité (plusieurs activités concomitantes dans un même lieu), intempérie, espace de travail avec locaux sociaux inadaptés ou absents, espace de travail avec défaut d'hygiène)
 - **mines et carrières**

- milieu maritime
- en immersion
- **Nuisances** (préventions)
 - **lumière artificielle** (choisir des lampes sans risque photobiologique, concevoir un éclairage adapté, assurer la maintenance de l'éclairage)
 - **climatisation du local** (effectuer la maintenance de la climatisation)
 - **éclairage localement insuffisant** (concevoir un éclairage adapté, assurer la maintenance de l'éclairage)
 - **bruit de fond** (effectuer le traitement acoustique des locaux à la conception (plafonds, murs, postes), réduire le bruit de fond)
 - **espace de travail sousdimensionné** (optimiser le rangement)
 - **intemperie** (adapter si possible le poste aux intempéries, organiser le travail en ambiance chaude, porter des vêtements de travail adaptés à la chaleur, informer les salariés (fortes chaleurs), organiser le travail au froid, porter des vêtements adaptés au froid, former à la CAT en cas d'orage, mettre en place la CAT face au coup de chaleur, informer les salariés (grand froid))
 - **exposition aux UV** (se couvrir, porter des vêtements, appliquer des crèmes protectrices et crèmes d'entretien, porter des lunettes de protection contre les UV)
 - **lumière visible (400 à 780 nm)** (prévenir les risques liés au rayonnement solaire)
 - **coactivité (plusieurs activités concomitantes dans un même lieu)** (bien organiser la coactivité, établir un plan de prévention entre entreprise intervenante et utilisatrice)
 - **espace de travail avec locaux sociaux inadaptés ou absents** (mettre à disposition des locaux sanitaires et sociaux adaptés)
 - **espace de travail avec défaut d'hygiène**
- **Effets sur la santé**
 - fatigue visuelle
 - conjonctivite
 - affections aiguës des voies respiratoires supérieures
 - traumatisme lié à une chute de plain pied
 - lésions traumatiques de plusieurs parties du corps
 - effets extra-auditifs du bruit
 - lésion traumatique liée à une chute de plain-pied résultant de glissade, faux pas et trébuchement
 - coup de soleil
 - coup de chaleur et insolation
 - effets de la foudre
 - facteur accidentogène
 - effets chroniques liés au froid
 - inconfort thermique lié à la chaleur
 - épuisement dû à la chaleur, sans précision
 - cancer cutané
 - pathologies oculaires liées aux UV
 - érythème cutané
 - affections de la conjonctive
 - affections de la choroïde et de la rétine
 - affections de la cornée, sans précision
 - plaies et traumatismes multiples
 - maladie contagieuse
 - intoxication par des produits chimiques et substances nocives et exposition à ces produits

Organisation du travail

- **Caractéristiques** (nuisances possibles)
 - **dépassement horaire fréquent** (variabilité, imprévisibilité de la charge de travail)
 - **très tôt occasionnellement**
 - **très tard occasionnellement**

- **travail au sein d'une équipe** (contrainte relationnelle)
- **travail géré seul** (isolement psychologique, manquer de moyens ou de temps pour faire un travail de qualité, surcharge de travail ressentie)
- **coactivité** (coactivité (plusieurs activités concomitantes dans un même lieu))
- **polyvalence fréquente**
- **autonomie décisionnelle**
- **respect des procédures de sécurité** (rythme générant une majoration des contraintes)
- **contact avec les experts**
- **déplacements de durée variable** (horaire générant une perturbation de la vie sociale, rythme pouvant générer une perturbation de la vie familiale)
- **déplacement sur plusieurs jours** (horaire générant une perturbation de la vie sociale, rythme pouvant générer une perturbation de la vie familiale)
- **déplacements avec décalages horaires** (déplacement professionnel (mission) perturbant la chronobiologie (décalage horaire))
- **travaux urgents imprévisibles** (travail sous contrainte de temps imposée, aléas à gérer générant une charge mentale particulière, multiplicité des tâches induisant une charge mentale, variabilité, imprévisibilité de la charge de travail)
- **horaires réguliers de jour** (pas de nuisance liée à cette caractéristique)
- **horaires irréguliers** (travail de nuit occasionnel, imprévisibilité des horaires de travail)
- **Nuisances** (préventions)
 - **variabilité, imprévisibilité de la charge de travail**
 - **contrainte relationnelle** (faciliter la communication)
 - **isolement psychologique** (favoriser le travail en réseau)
 - **manquer de moyens ou de temps pour faire un travail de qualité**
 - **surcharge de travail ressentie** (veiller à la gestion des volumes de travail)
 - **coactivité (plusieurs activités concomitantes dans un même lieu)** (bien organiser la coactivité, établir un plan de prévention entre entreprise intervenante et utilisatrice)
 - **rythme générant une majoration des contraintes**
 - **horaire générant une perturbation de la vie sociale**
 - **rythme pouvant générer une perturbation de la vie familiale**
 - **déplacement professionnel (mission) perturbant la chronobiologie (décalage horaire)**
 - **travail sous contrainte de temps imposée** (planifier le travail)
 - **aléas à gérer générant une charge mentale particulière**
 - **multiplicité des tâches induisant une charge mentale** (tenir le poste par roulement, faciliter la communication, renforcer l'autonomie en formant le salarié à sa tâche)
 - **pas de nuisance liée à cette caractéristique**
 - **travail de nuit occasionnel**
 - **imprévisibilité des horaires de travail**
- **Effets sur la santé**
 - **troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes**
 - **souffrance mentale**
 - **plaies et traumatismes multiples**
 - **épisodes dépressifs**
 - **autres troubles de l'humeur [affectifs]**
 - **autres troubles anxieux**
 - **troubles somatoformes**
 - **trouble de l'humeur [affectif], sans précision**
 - **anxiété généralisée**
 - **maladies hypertensives**
 - **cardiopathies ischémiques**
 - **troubles du sommeil**
 - **dyspepsie**

Tâches

- **Caractéristiques** (nuisances possibles)
 - **faire des recherches documentaires** (ecran de visualisation)
 - **effectuer des repérages** (posture debout avec marche)
 - **définir une méthodologie d'intervention**
 - **organiser le chantier (archéologue)**
 - **constituer et animer une équipe**
 - **coordonner les différents intervenants**
 - **effectuer le terrassement (archéologue)** (contrainte de la conduite d'un engin mobile automoteur ou de levage)
 - **effectuer des fouilles** (chutes, éboulement, bruit de fond, posture)
 - **prélever le mobilier archéologique**
 - **enregistrer le mobilier archéologique** (activité demandant une vigilance, une concentration, une attention soutenue)
 - **analyser le mobilier archéologique**
 - **rédiger le rapport de fouilles**
 - **valoriser et diffuser les résultats des travaux**
 - **archiver les données**
 - **topographier le terrain**
 - **conduire un Véhicule Léger** (déplacement routier, contrainte de la conduite VL professionnelle, posture assise)
- **Nuisances** (préventions)
 - **ecran de visualisation** (choisir un siège ergonomique, choisir du mobilier de poste informatique adapté, installer ergonomiquement le poste de travail avec écran, aménager un espace de travail spacieux, choisir des logiciels ergonomiques, alterner les tâches)
 - **posture debout avec marche**
 - **contrainte de la conduite d'un engin mobile automoteur ou de levage** (établir une autorisation de conduite, entretenir le matériel, faire valider le CACES)
 - **chutes**
 - **éboulement** (prévoir des soutènements suffisants)
 - **bruit de fond** (effectuer le traitement acoustique des locaux à la conception (plafonds, murs, postes), réduire le bruit de fond)
 - **posture** (respecter les angles de confort articulaires)
 - **activité demandant une vigilance, une concentration, une attention soutenue** (respecter les temps de repos)
 - **déplacement routier** (prévenir le risque routier, informer sur la prise de substances et la conduite, choisir des véhicules à poste de conduite ergonomique, utiliser des véhicules appropriés, informer sur risque routier et affections incompatibles avec la conduite)
 - **contrainte de la conduite VL professionnelle** (utiliser des véhicules appropriés, respecter l'interdiction d'utilisation du téléphone au volant en conduisant, former le conducteur de véhicule léger, informer sur risque routier et affections incompatibles avec la conduite, informer sur la prise de substances et la conduite)
 - **posture assise** (limiter la posture assise prolongée, veiller à l'ergonomie du poste, informer sur la prévention des TMS)
- **Effets sur la santé**
 - **syndrome de l'oeil sec**
 - **fatigue visuelle**
 - **RG 57 (attention : liste limitative)**
 - **chutes**
 - **glissades**
 - **lésions traumatiques de plusieurs parties du corps**
 - **plaies et traumatismes multiples**
 - **ensevelissement**
 - **asphyxie**
 - **effets extra-auditifs du bruit**
 - **troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes**

- état de stress post-traumatique
- Accidents de la Voie Publique
- rachialgies dorsales - Région dorso-lombaire
- troubles veineux
- troubles cardiovasculaires
- cervicalgie - Région cervico-dorsale

Outils et équipements

- **Caractéristiques** (nuisances possibles)
 - petit matériel de fouille
 - appareil photo
 - matériel de topographie
 - outils de terrassement
 - mini pelle mécanique (vibration transmise corps entier, bruit supérieur à 80 dB, gaz d'échappement)
 - groupe électrogène (gaz d'échappement, bruit supérieur à 80 dB)
 - seaux
 - brouette
 - instruments de mesure
 - poste informatique fixe (écran de visualisation)
 - laser (laser)
- **Nuisances** (préventions)
 - vibration transmise corps entier
 - bruit supérieur à 80 dB (réduire le bruit, signaler les lieux bruyants, porter des protecteurs individuels contre le bruit, informer et former sur le bruit, vérifier l'absence d'ototoxique professionnel)
 - gaz d'échappement (adapter la ventilation mécanisée, aérer, ventiler, locaux à polluant à risque spécifique)
 - écran de visualisation (choisir un siège ergonomique, choisir du mobilier de poste informatique adapté, installer ergonomiquement le poste de travail avec écran, aménager un espace de travail spacieux, choisir des logiciels ergonomiques, alterner les tâches)
 - laser
- **Effets sur la santé**
 - lombalgie basse
 - conséquence du bruit sur l'oreille interne
 - risque d'accident du travail par effet masque
 - maladies de l'oreille externe
 - effets extra-auditifs du bruit
 - RG 42 (attention: liste limitative)
 - surdité de perception
 - acouphènes
 - hyperacousie
 - affections aiguës des voies respiratoires supérieures
 - maladies de l'appareil respiratoire
 - irritation voies aériennes supérieures
 - irritation oculaire
 - classement CIRC 1
 - classement CIRC 2B
 - syndrome de l'oeil sec
 - fatigue visuelle
 - RG 57 (attention : liste limitative)
 - affections rétiniennes, sans précision

Produits, matériaux et publics concernés

- **Caractéristiques** (nuisances possibles)
 - **résines de remontage**
 - **solvant de nettoyage (archéologue)** (acetone)
- **Nuisances** (préventions)
 - **acetone** (si possible substituer les plus dangereux, aérer, ventiler, locaux à polluant à risque spécifique, utiliser systèmes automatisés de nettoyage en vase clos)
- **Effets sur la santé**
 - **syndrome psycho-organique des solvants**
 - **irritation de l'oeil**
 - **RG 84 (attention : liste limitative)**

Tenues de travail

- **Caractéristiques** (nuisances possibles)
 - **chaussures de sécurité**
 - **casque**
 - **tous types de gants adaptés à l'activité**
 - **vêtement réfléchissant**
 - **bottes avec semelles antidérapantes**

Santé et Travail

1. Afin de définir si un salarié bénéficie d'un Suivi Individuel Renforcé de son état de santé, il est nécessaire de vérifier s'il appartient à l'une des catégories suivantes des postes à risques particuliers (Art. R. 4624-23) :

- à l'amiante
- aux rayonnements ionisants
- au plomb dans les conditions prévues à l'art. R.4412-160
- au risque hyperbare
- aux agents biologiques des groupes 3 et 4
- aux agents cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction de catégories 1A et 1B
- montage et démontage d'échafaudage

Présente également des risques particuliers tout poste pour lequel l'affectation sur celui-ci est conditionnée à un examen d'aptitude spécifique prévu par le présent code.

S'il le juge nécessaire, l'employeur complète la liste des postes entrant dans les catégories mentionnées au I. par des postes présentant des risques particuliers pour la santé ou la sécurité du travailleur ou pour celles de ses collègues ou des tiers évoluant dans l'environnement immédiat de travail mentionnés au premier alinéa de l'article L. 4624-2, après avis du ou des médecins concernés et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ou, à défaut, des délégués du personnel s'ils existent, en cohérence avec l'évaluation des risques prévue à l'article L. 4121-3 et, le cas échéant, la fiche d'entreprise prévue à l'article R. 4624-46. Cette liste est transmise au service de santé au travail, tenue à disposition du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi et des services de prévention des organismes de sécurité sociale et mise à jour tous les ans. L'employeur motive par écrit l'inscription de tout poste sur cette liste.

2. Dans ce métier, un certain nombre de situations ou nuisances peuvent après évaluation par l'employeur, poste par poste, être considérées comme des facteurs de risques professionnels cités dans le compte professionnel de prévention (C2P) :

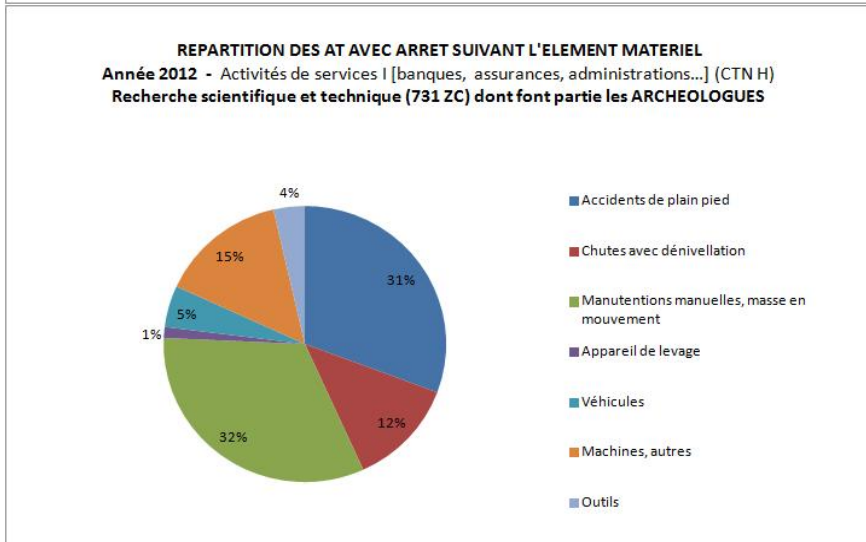
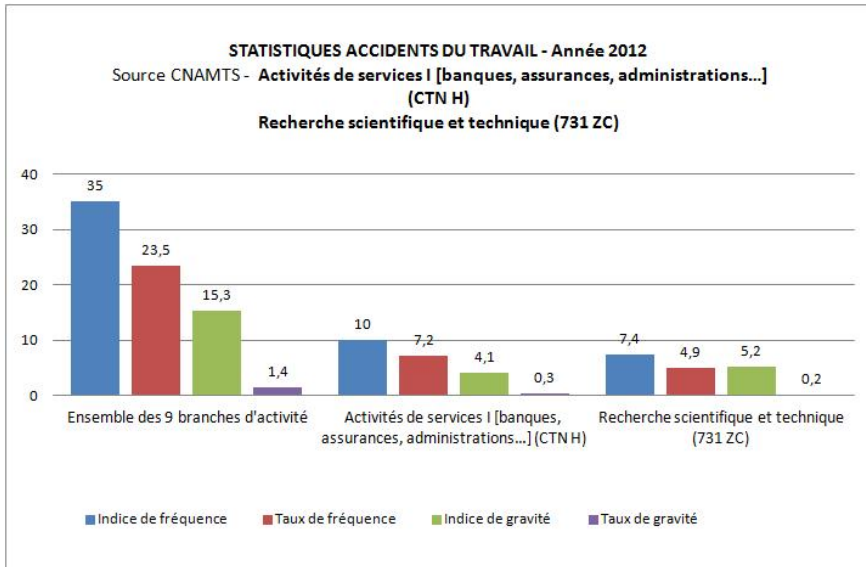
- Activités en milieu hyperbare
- Bruit
- Equipes successives alternantes

- Températures extrêmes
- Travail de nuit
- Travail répétitif

3. Les différents tableaux de maladies professionnelles pouvant être concernés dans cette profession sont :

- **Tableau n°01 : Affections dues au plomb et à ses composés**
- **Tableau n°08 : Affections causées par les ciments (alumino-silicates de calcium)**
- **Tableau n°25 : Pneumoconioses consécutives à l'inhalation de poussières minérales renfermant de la silice libre**
- **Tableau n°25BIS : Affections non pneumoconiotiques dues à l'inhalation de poussières minérales renfermant de la silice libre (tableau abrogé)**
- **Tableau n°29 : Lésions provoquées par des travaux effectués dans des milieux où la pression est supérieure à la pression atmosphérique**
- **Tableau n°42 : Atteinte auditive provoquée par les bruits lésionnels**
- **Tableau n°51 : Maladies professionnelles provoquées par les résines époxydiques et leurs constituants**
- **Tableau n°56: Rage professionnelle**
- **Tableau n°57 : Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail**
- **Tableau n°62 : Affections professionnelles provoquées par les isocyanates organiques**
- **Tableau n°65 : Lésions eczématiformes de mécanisme allergique**
- **Tableau n°66 : Rhinites et asthmes professionnels**
- **Tableau n°66BIS : Pneumopathies d'hypersensibilité**
- **Tableau n°69 : Affections provoquées par les vibrations et chocs transmis par certaines machines-outils, outils et objets et par les chocs itératifs du talon de la main sur des éléments fixes**
- **Tableau n°82 : Affections provoquées par le méthacrylate de méthyle**
- **Tableau n°84 : Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel : hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges ; hydrocarbures halogénés liquides; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques ; alcools, glycol, éthers de glycols ; cétones ; aldéhydes ; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane ; esters ; diméthylformamide et diméthylacétamine ; acétonitrile et propionitrile ; pyridine ; diméthylsulfone et diméthylsulfoxyde.**
- **Tableau n°97 : Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par des vibrations de basses et moyennes fréquences transmises au corps entier**
- **Tableau n°98 : Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes**

4. Statistiques accidents du travail année 2012 " Recherche scientifique et technique (731 ZC)" dont font partie les ARCHEOLOGUES :



Conclusion

C'est un métier exercé, en France ou à l'étranger, par des professionnels passionnés. Le travail de l'archéologue comprend la recherche documentaire, les fouilles et l'analyse du mobilier en laboratoire. Sur le terrain, les tâches vont du terrassement avec utilisation d'engins de chantier à la "fouille fine" (pinceau, outils de dentisterie ...). Les archéologues peuvent être exposés à des conditions climatiques extrêmes, à des horaires atypiques, à des contraintes posturales très variées ainsi qu'au port de charges.